

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES
FRANCAISE**

REPUBLIQUE

DIRECTION GENERALE

DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE N° 3188
Portant délégation de signature

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu l'élection de Monsieur Noël BOURGEOIS en qualité de Président du Conseil Départemental des Ardennes à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 1490 du 17 avril 2014 portant affectation de Mme Angélique LOZANO, à la Direction des Finances – Service Gestion Financière pour y assurer les fonctions de Chef de Service ;
- Vu la lettre de mission en date du 13 octobre 2020 confiant par intérim à Madame CICERON Marie-Christine la responsabilité du service de la gestion financière à compter du 15 octobre 2020 ;
- Vu l'arrêté n° 2943 du 18 octobre 2007 chargeant Monsieur David GUIOST, directeur territorial, des fonctions de Directeur des Finances à compter du 3 octobre 2007 ;
- Vu l'arrêté n° 2817 du 23 juillet 2019 portant détachement de Monsieur Igor DUPIN dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Départementaux à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée de 5 ans.

ARRETE :

Article 1 : Délégation est donnée à LOZANO Angélique, Chef du Service Gestion Financière, à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences du Service Gestion Financière :

- 1- Tous actes administratifs et correspondances courantes, relatifs aux affaires du département relevant de la compétence du Service Gestion Financière à l'exception des rapports à l'Assemblée départementale et à la Commission permanente, ainsi que des actes et correspondances dont l'importance justifie la signature du Président du Conseil Départemental ou du Directeur Général des services départementaux.
- 2- Toutes les décisions, actes, relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, les achats, engageant la collectivité pour un montant inférieur ou égal à 5 000 HT, et lorsque les crédits de paiement afférents sont inscrits au budget.

3- Tous actes d'engagement ou d'ordonnement liés à l'exécution du budget en dépenses et en recettes affecté au Service Gestion Financière dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles.

4- - Domaines spécifiques :

Les bordereaux récapitulatifs de mandatement ou de titre, d'annulation ou de réduction pour l'exécution des dépenses et recettes sur tous les budgets de la Collectivité :

- Ordre de reversement sur un mandat (en cours d'exercice)
- Ordre de paiement (suite à un état des opérations SEPA rejetées de la Paierie départementale),
- Déclaration de TVA et ordre de paiement de TVA par voie électronique
- Endossement du chèque lorsque celui-ci est libellé au CD08

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de LOZANO Angélique, la présente délégation sera exercée dans l'ordre suivant par :

1. Marie-Christine CICERON, chef de service Gestion financière par intérim
2. David GUIOST, Directeur des Finances

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à la date de transmission au Service de contrôle de la légalité. Ses effets cesseront dès lors que l'agent quittera les fonctions pour lesquelles la présente délégation est attribuée.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 : Le Directeur Général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation :

- transmise à Monsieur le Préfet du Département des Ardennes,
- affichée à l'Hôtel du Département,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1^{er} juillet 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Noël BOURGEOIS
2021.07.01 15:38:49 +0200
Ref:20210701_134209_1-4-O
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental

NOEL BOURGEOIS

Noël BOURGEOIS

Notifié le

Angélique LOZANO

Marie-Christine CICERON

David GUIOST

Igor DUPIN